

AVIS DE RÉCLAMATION



1. Renseignements sur l'identité du réclamant

Nom de famille		Prénom	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)		Ville	Code postal
Téléphone au domicile	Cellulaire	Courriel	

2. Renseignements relatifs à l'avis de réclamation

Date de l'évènement	Heure approximative
Afin d'obtenir la réparation d'un préjudice matériel ou moral, le citoyen doit obligatoirement transmettre à la Ville un avis de réclamation écrit dans les <u>15 jours</u> qui suivent la date de l'évènement sous peine de <u>refus</u> de sa réclamation.	
Lieu de l'évènement (adresse exacte, si possible)	

3. Dommages (ajouter au besoin des pages supplémentaires)

Cause des dommages
Détails sur les dommages subis

4. Signature

Signé à	Date
Nom (en lettres moulées)	Signature